

Etaient Présents : G. Casale, J. Trohel, E. Limousin, R. Nédelec, N. Botte, F. Kerbiquet, C. Archieri,

Excusée : C. Dapoigny

1. Organigramme INSPÉ

N. Tocquer rappelle les recrutements intervenus. L'équipe de direction se stabilise avec la nomination de 5 chargés de mission :

- Hervé Kerivel : laïcité
- Magali Bigaud : égalité
- Gaëlle Boubennec : culture
- Catherine Guillemot : relations internationales
- Fanny De La Haye : école inclusive

Ces nominations permettront de mieux répartir les tâches au sein de la direction et d'amener une nouvelle dynamique à l'Inspé. L'année 2020-2021 aura été marquée par la réforme ; il convient désormais d'engager d'autres chantiers, de porter de nouveaux projets, sous la conduite de ces chargés de mission, dont l'action vise aussi à renforcer les liens avec l'académie comme avec les universités partenaires.

2. Ordre du jour du Conseil de l'INSPÉ du 17 septembre 2021

Délibérations proposées :

- Correctif de quelques maquettes, votées lors du conseil du 25 juin 2021. Les corrections portent sur des coquilles ou erreurs de calculs. Parcours concernés : anglais, chinois, espagnol, philosophie, SII.
- Charte des examens
- MCC : la scolarité centrale a procédé à une relecture attentive de l'ensemble des tableaux de MCC, vérifié cohérence avec maquettes, renvoyé nouvelle version pour relecture aux responsables de parcours. L'objectif est de transmettre les MCC aux universités le 9 septembre pour vote par les CFVU respectives.

> Pour rappel :

- CFVU Rennes 1 le 16 septembre (sous réserve vote favorable CI du 17)
- CFVU Rennes 2 le 21 septembre
- CFVU UBO le 28 septembre
- CFVU UBS le 30 septembre

> La scolarité centrale Inspé est en contact avec les DEVU des établissements.

L'année 2021-2022 sera une année de transition liée à la réforme et à l'approche par compétences, qui aura des incidences sur les évaluations des étudiants.

L'UBO s'est déjà engagée dans cette démarche, de même que Rennes 1 et l'UBS. A l'université Rennes 2, aucune directive n'a été donnée pour l'instant.

Les compensations entre UE seront-elles encore possibles ? Le chantier est à mener dans les prochains mois.

Certification PIX

La certification est en cours de mise en œuvre pour les étudiants et les personnels. Un correspondant PIX doit être nommé, il prendra contact avec l'UBO (M. Floch).

Informations générales

⇒ Réunion avec les responsables de parcours

Une réunion par pôle est en cours d'organisation. Seront abordés :

- point sur la maquette, les ajustements à opérer, les pistes d'amélioration,
- point sur les conseils de perfectionnement à organiser (2 par an)
- dossier d'accréditation (calendrier et mode opératoire)

Les conclusions de ces réunions auront vocation à alimenter les travaux du COSP.

⇒ Conseils de perfectionnement

Le conseil de perfectionnement se réunira deux fois par an. Objectif : première lecture de la nouvelle offre de formation avant la fin de l'année, identification des pistes d'amélioration. Les travaux des Conseils de perfectionnement s'inscrivent dans une logique de démarche-qualité et ont vocation à alimenter le COSP, que l'on souhaiterait réactiver.

La logique voudrait que chaque parcours ait son conseil. Cependant, au vu du nombre de parcours, il y aura un conseil par mention (1D, 2D, CPE).

Une note de cadrage est à rédiger dans les prochains jours (rôle du conseil, composition).

Les thèmes abordés lors de ces réunions seront notamment :

- Faisabilité de la maquette
- Charge de travail des étudiants
- Adéquation de l'articulation entre apports université-INSPÉ et expérience sur le terrain

L'objectif est d'adapter la formation pour l'année N+1, en évitant d'entrer dans des logiques disciplinaires. Florence Kerbiquet assure la coordination des conseils de perfectionnement, en sa qualité de CM Evaluation de la formation.

⇒ COSP

Le comité d'orientation scientifique et pédagogique est une instance officielle, figurant dans les textes et dans les statuts de l'INSPÉ. Il sera composé de 16 membres dont 8 représentants des universités partenaires et 8 membres extérieurs désignés par le Rectorat et le Conseil de l'INSPÉ.

Cette instance a manqué dans la mise en place de la réforme.

Le comité sera amené à prendre des orientations liées à l'innovation en relations avec des chercheurs praticiens du monde de l'éducation.

N. Botte est chargée de la constitution du COSP (démarrage du chantier dans les prochains jours).

⇒ Préparation CAPES pour titulaires MEEF

Echanges en fin d'année universitaire avec les VP, suite à plusieurs sollicitations des parcours, qui souhaitent offrir la possibilité aux étudiants titulaires du MEEF mais ayant échoué au concours de bénéficier d'une nouvelle préparation.

Accord de principe de l'Inspé, sous réserve que cela ne concerne que des étudiants ayant obtenu le master MEEF, afin d'éviter toute concurrence entre l'Inspé et les universités.

Cependant, dans certains parcours, ces étudiants sont réinscrits en master MEEF (M2 bis), ce qui introduit beaucoup de confusion.

Pour éviter que ces étudiants s'inscrivent en master MEEF, il est impératif que les inscriptions soient faites dans un autre parcours que le master MEEF.

Dans le 1^{er} degré, cette préparation concours n'existe qu'en formation continue.

⇒ Bien-être au travail

Interpellation des élus du Conseil, le 25 juin, concernant le bien-être au travail.

Remarque qui fait suite à la visite du CHSCT sur le site de Quimper, certains collègues ayant à cette occasion fait part de difficultés rencontrées. La question du bien-être se pose à l'échelle académique à l'Inspé. Depuis 1 an, plusieurs constats « empiriques » :

- > Situations de mal-être observées, sur tous les sites, aussi bien chez les formateurs que chez les IATSS

- > Manifestations de ce mal-être : arrêts de maladie, lassitude, sentiment d'épuisement ou comportements parfois violent à l'écrit ou à l'oral

- > Causes sans doute multiples : crise sanitaire a joué un rôle, inquiétude liée à la réforme, mais aussi des raisons sans doute plus structurelles, liées à l'organisation de l'Inspé.

Etude sur le bien-être réalisée il y a quelques années au sein de l'Inspé, articulée à une étude ministérielle ; mais les résultats n'avaient pas pu être diffusés.

Projet sur lequel un avis du bureau est demandé : confier la réalisation d'une étude sur le bien-être et le fonctionnement de l'Inspé à un cabinet extérieur.

- > Phase de diagnostic

- > Scénarios d'amélioration

- > Mise en œuvre ou mise en projet

L'équipe de direction est à la manœuvre, mais nécessité d'associer la commission des personnels de l'Inspé.

F. Bodin partage l'expérience menée au Rectorat. Le travail a été mené avec l'aide de l'agence nationale de l'amélioration des conditions de travail et la psychologue du travail du Rectorat : des questionnaires sur les risques psycho-sociaux ont été envoyés aux

agents. Après l'analyse des retours, un plan d'action a été élaboré. C. Archieri précise que l'UBO a également utilisé la même démarche.

3. Capacités d'accueil M1

La réflexion sur les capacités d'accueil rentrée 2022, notamment dans le 2nd degré doit être lancée. Le calendrier prévoit le vote des capacités d'accueil lors du conseil du 19 novembre 2021, les chiffres doivent donc être stabilisés vers le 10 novembre.

Les contraintes fortes liées à la mise en stage, qui incombe à l'INSPÉ, nécessitent une maîtrise absolue des flux dans certains parcours.

On peut actuellement constater :

- Une très forte tension dans certains parcours, liée notamment au stage en immersion en M2. Le site de Rennes est saturé. Le taux d'encadrement n'a pas été pris en compte l'an dernier. L'impact sur la charge mentale des personnels de Rennes est considérable.
- Incidence sur l'occupation des locaux.

N. Tocquer annonce qu'il sera très vigilant sur ces questions et propose de tenir compte des ressources de l'INSPÉ dans le calcul des capacités d'accueil, notamment des ressources sur le site de Rennes (ressources humaines et matérielles).

Il ne s'agit pas d'imposer une méthode mais d'alerter les partenaires sur les capacités de l'INSPÉ, en lien avec le bien-être au travail.

E. Limousin ajoute que

- Les capacités doivent être pensées de façon à ne mettre personne en difficulté (étudiants, personnels UFR et INSPÉ),
- Il est difficile de diminuer les capacités en Master sans diminuer les effectifs en licence. Or, le Rectorat refuse toute demande de diminution de capacités en licence.
- Sur le pôle sud, les stages en immersion professionnelle n'ont pas représenté une difficulté, contrairement aux contractuels.

F. Bodin précise sur le MESRI a doté l'académie d'un volume d'emplois contractuels à répartir selon les conditions suivantes :

- Evolution de la carte scolaire jusqu'au 31 août,
- La charge de service doit correspondre aux besoins du terrain.

La répartition géographique des sites de formation ajoute une difficulté.

F. Bodin souhaite mener une réflexion, par anticipation (dès octobre 2021), pour la répartition des volumes, à la rentrée 2022, en tenant de la répartition des sites géographiques.

Nicolas Tocquer précise qu'il adressera, courant octobre, une proposition de capacités d'accueil aux membres du bureau, qui constituera une base de discussion.

4. Dossier d'accréditation

Courrier DGESIP reçu le 21 juin. Dossier d'accréditation à déposer par le recteur fin janvier 2022.

- Rétroplanning des instances à prévoir (CI 21 janvier)

Attendus : faire ressortir les axes stratégiques de l'Inspé, sur la FI, la FC, la composition des équipes, l'alternance, l'approche par compétences, l'articulation formation-recherche, le numérique, la laïcité ou encore l'égalité F-H. Le courrier met également l'accent sur les processus d'évaluation des formations dans le cadre d'une démarche-qualité.

- Quelles modalités d'implication des universités dans ce travail ?

Nécessaire dynamique collective car il s'agit d'une co-accréditation. Occasion de fédérer nos communautés respectives autour de cet objet.

- Proposition : rédaction d'un premier jet par l'équipe de direction Inspé, puis interactions à prévoir avec les universités et le rectorat.

5. Divers

F. Bodin précise que des recrutements en AED prépro sont prévus pour le 1D de la filière bilingue. Recherche d'étudiants intéressés pour la L2. Il serait intéressant de détecter et d'accompagner ces AED conjointement. 10 places prévues dans l'académie, 5 dans le 29, 5 dans le 35.

Contact pris avec les référents UBO et Rennes.